

Discours de S. E. Daniel T. Arap Moi, Président du Kenya et commandant en chef des forces armées

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement et du peuple kényens et en mon nom personnel, je vous souhaite la bienvenue à Nairobi à l'occasion de la 11^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Au fil des années, la Convention a fourni les garanties requises pour sauvegarder dans le monde entier les espèces menacées. De la plus petite à la plus grande – et c'est en cela que réside sa valeur inhérente.

La responsabilité de veiller à ce que la diversité de la flore et de la faune d'aujourd'hui soit protégée et préservée pour nos enfants et pour la postérité incombe aux Etats Parties à la CITES. C'est notre obligation commune et ne devons pas faillir à ce devoir.

La Conférence va débattre de résolutions qui auront des effets importants sur l'avenir de nos espèces sauvages et sur les autres espèces menacées dans le monde. Elle discutera de résolutions visant à accorder une protection adéquate aux plantes et aux animaux qui font l'objet d'un commerce international. Dans les pays pauvres, ce commerce peut représenter des revenus importants aussi une réglementation stricte devient-elle essentielle.

Maintes espèces ne survivent plus en effectifs pouvant supporter un commerce illicite non réglementé. Le plus important défi que nous devons relever en ce nouveau millénaire est de veiller à ce que la CITES reste pertinente et qu'elle s'étende à de nouveaux domaines pour couvrir les questions émergentes. Il sera intéressant de discuter du rôle de la CITES par rapport aux autres organisations et régimes de commerce international. La CITES peut-elle rester indépendante et totalement à part compte tenu, en particulier, de la corrélation directe entre la protection des espèces et le commerce? Ne serait-il pas plus productif de coordonner certaines activités de la CITES avec d'autres?

Les difficultés que rencontrent actuellement le commerce des bois durs, les pêches commerciales d'espèces menacées telles que le thon, ainsi que le débat sur la chasse à la baleine, sont autant d'indicateurs importants.

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'avenir des éléphants est une question extrêmement préoccupante mais le sort des grands singes d'Afrique et les effets du commerce sur les oiseaux, les reptiles, les insectes, les plantes, les poissons, les mammifères et bien d'autres espèces ne le sont pas moins.

Si, au Kenya, nous avons des opinions très tranchées, je suis sûr que la Conférence se montrera à nouveau à la hauteur de l'occasion et fournira des orientations sur la meilleure manière d'utiliser et d'améliorer la CITES pour prévenir adéquatement l'extinction d'autres espèces.

Quoi qu'il en soit, j'attire votre attention sur certaines questions résultant de la dernière session, qui nécessitent votre attention immédiate. La Conférence devrait en particulier veiller à ce que les résolutions qu'elle adopte soient spécifiques, ciblées et bien définies. De même, les résolutions qui, pour diverses raisons, n'ont pas permis d'atteindre le but fixé, devraient être revues et améliorées. Cela limitera les interprétations erronées et les abus de ceux qui veulent en exploiter les failles pour satisfaire leur cupidité.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque la 10^e session de la Conférence des Parties a accordé une vente d'ivoire en une fois à certains pays, il y a quelques temps déjà, cette mesure ne devait pas avoir d'effets négatifs sur l'action menée pour la conservation des éléphants. Une partie du compromis portait sur l'élaboration et la mise en œuvre rapides d'un système de suivi basé en Afrique.

Cela n'est pas encore fait. Au Kenya, nous constatons que l'abattage illicite des éléphants a augmenté alors qu'aucun système de suivi fiable n'a été mis en place.

La conservation, que ce soit par une protection complète ou par les droits des utilisateurs, est coûteuse; de nombreux pays ont des difficultés à exercer un contrôle adéquat sur le droit international relatif à la protection des espèces. Je le souligne car on tend à oublier que les actions menées dans un pays peuvent avoir des effets significatifs sur la situation dans d'autres pays.

Il apparaît à présent que l'accord autorisant un commerce limité de l'ivoire a eu des effets négatifs sur la mortalité des éléphants et sur le commerce illicite de l'ivoire. Cela a beaucoup augmenté les coûts de la gestion et de la lutte contre la fraude dans certains pays, dont le Kenya.

J'espère que cette Conférence trouvera une solution acceptable à ce problème afin de concilier l'aspect économique de l'écotourisme axé sur les espèces sauvages, et la conservation. Le tourisme est une composante majeure de l'économie du Kenya. Le nombre de touristes visitant nos parcs dépend directement de la valeur esthétique des parcs nationaux et leur image dans le public.

De par leur nature, le braconnage et les opérations anti-braconnage qui en découlent découragent les touristes et ont donc des effets négatifs sur notre secteur touristique.

Il nous faut aussi réexaminer les mesures qui ont été prises pour améliorer la protection des espèces mais qui n'ont pas eu de résultats immédiats. J'attire votre attention plus particulièrement sur le système de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (MIKE) qui a été élaboré sans consultation adéquate et qui, aujourd'hui, n'est pas véritablement représentatif de la composition de la CITES.

Ce système est perçu comme imparfait et financièrement prohibitif pour des pays en développement comme les nôtres. Des fonds substantiels ont déjà été utilisés pour réunir des données sur les populations d'éléphants et sur le commerce illicite de l'ivoire – ce qui pourrait être louable. Quoi qu'il en soit, MIKE tel que ce système est actuellement structuré, ne fournira pas les données requises avant six ans. C'est évidemment une durée particulièrement longue pour une espèce menacée d'extinction.

Il serait plus prudent d'établir une priorité urgente de financement visant à prévenir le braconnage des éléphants, à améliorer la capacité de lutte contre la fraude et à augmenter la sécurité des éléphants.

Je crains que des programmes coûteux établis pour suivre les populations d'éléphants ne soient à eux seuls totalement inadéquats. Ce qu'il faudrait, c'est élargir les mécanismes actuels en leur attribuant de nouvelles fonctions. En Afrique, nous pouvons sans trop de difficultés, et avec un appui, établir un bureau dans le cadre de l'Accord de Lusaka – déjà en place – pour reprendre la base de données et les idées de suivi de MIKE.

Mesdames, Messieurs,

Le Kenya est préoccupé de ce que les Parties à la CITES n'ont pas encore défini l'expression "destinataire approprié et acceptable".

Nous souhaitons qu'il y ait des discussions sérieuses pour savoir si c'est le pays d'exportation ou celui d'importation qui devrait définir cette expression, et si les réexportations seraient couvertes. L'accord n'indique pas comment traiter ces ambiguïtés, laissant la porte ouverte aux abus du commerce illicite.

Le commerce des animaux vivants implique leur expédition de leur milieu naturel vers un autre endroit.

Nous demandons aux Parties à la Convention de traiter soigneusement les transferts et de tenir compte des mots "mis en état" utilisés dans les Articles III, IV et V de la Convention, dans tout le processus, de la capture au point d'exportation. Les Parties devraient s'assurer que le traitement des animaux durant tout le processus, de la capture à l'exportation, réduira au minimum "les risques de blessure, de maladie ou de traitement rigoureux".

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

En conclusion, je dirai qu'il ne faut pas que le commerce licite des espèces se poursuive sans contrôle car cela pourrait réduire à néant la raison d'être de la conservation de la flore et de la faune. C'est aux Etats des aires de répartition des espèces de fournir des informations sur les niveaux de l'abattage illicite des éléphants et du commerce illicite de l'ivoire, et de rattacher ces informations aux décisions CITES.

A cet égard, le Kenya soumet une proposition visant à modifier les conditions de la reprise du commerce de l'ivoire énoncées à la 10^e session de la Conférence des Parties et qui n'ont pas été pleinement appliquées. Nous estimons qu'aucun commerce de l'ivoire ne devrait être autorisé tant qu'une capacité effective de suivi n'aura pas été établie et qu'elle ne sera pas opérationnelle. J'espère que la Conférence examinera sérieusement cette proposition.

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour une session utile et fructueuse et un nouveau siècle marqué par de nouvelles initiatives dans le domaine de l'environnement. Je vous souhaite une bonne session.

Merci.

Discours du Président du Comité permanent de la CITES

Monsieur le Directeur exécutif, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs

Rassemblés ce soir dans cette merveilleuse salle de conférences, se trouvent au moins 1000 spécimens de l'espèce la plus prolifique, la plus largement répandue, la plus exigeante et enfin la plus belle de notre planète – *homo sapiens sapiens*. Dehors, il y en a quelque six milliards qui, pour la plupart, sont pauvres et n'ont pas la vie facile. Un grand nombre d'entre eux dépendent de la faune et de la flore sauvages pour survivre – pour se nourrir, se chauffer, se soigner, ou se procurer un revenu supplémentaire qui leur permettra d'offrir à leurs enfants une vie meilleure grâce à des soins et une éducation décente.

D'aucuns prétendent qu'il y a conflit entre la protection des espèces sauvages et la satisfaction des besoins humains. Fort de mon expérience de plus de 20 ans dans le domaine de la protection de la nature, je dirais, quant à moi, que les besoins des hommes et ceux de la nature sont interdépendants. Nous, *homo sapiens*, sommes tributaires de toutes les autres espèces auxquelles nous sommes liés dans une chaîne biologique.

Il faut admettre que pour de nombreuses espèces, les êtres humains sont synonymes de destruction: ils sont responsables de la disparition d'habitats, de la réintroduction d'espèces et d'échanges excessifs. Cependant, il est permis d'espérer car les hommes ont aussi la faculté unique de comprendre les problèmes qu'ils causent et de pouvoir les résoudre.

La CITES est un des outils cruciaux qui nous aide à trouver des solutions à ces problèmes. La CITES est une "espèce" d'AME (Accord multilatéral sur l'environnement). Comme plusieurs des espèces qu'elle protège, la CITES est l'un des animaux les plus charismatiques et les plus importants de la "forêt des AME" – l'une des rares forêts dont le développement n'a pas été entravé ces dernières années. Un certain nombre d'AME ont résulté des deux grandes Conférences des Nations Unies sur l'environnement – la première tenue à Stockholm en 1970 et la seconde à Rio de Janeiro en 1992. La CITES appartient à la première génération des traités sur l'environnement. Sur le chemin qu'elle a parcouru depuis Stockholm, la CITES a recueilli, en l'espace de 30 ans, la signature de 150 Parties (la plupart des pays de la planète) et a inscrit à son actif un nombre record de mesures directes et efficaces relatives à la protection et la conservation des animaux et des plantes menacés d'extinction.

Si "l'espèce" CITES a survécu et s'est épanouie, c'est pour trois grandes raisons. Premièrement, parce qu'elle repose sur un concept unique, simple et pratique : la réglementation des échanges de toutes les espèces en danger d'extinction et l'interdiction du commerce des plus menacées. Sur ce cadre simple mais solide, vous, les Parties, avez bâti, avec l'aide de scientifiques et d'ONG, une convention pratique et opérationnelle à partir des résolutions et des décisions prises aux 10 sessions de la Conférence des Parties qui ont précédé celle-ci, aux nombreuses sessions du Comité permanent et de son prédécesseur le Comité technique, du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et de tous les autres, dont je vous ferai grâce de la liste exhaustive!

La capacité d'évolution de la Convention est la deuxième raison de son succès de ces trois dernières décennies. La CITES s'est adaptée au monde nouveau inauguré par Rio – où une utilisation durable de l'environnement menée de façon humaine et rationnelle est le dénominateur commun de tous les milieux de la conservation. La CITES doit gérer les besoins humains en produits animaux et végétaux de façon que les espèces sauvages aussi bien que les hommes puissent en profiter – objectif inatteignable du "gagnant/gagnant" vers lequel nous tendons tout en tenant compte des particularités de chaque espèce.

Le processus d'étude du commerce important, géré si habilement par nos collègues Hank Jenkins, président du Comité pour les animaux, et Margarita Clemente, présidente du Comité pour les plantes, est la clé pour atteindre cet objectif, garantissant que chaque espèce est une ressource naturelle durable et valable. Ce processus n'est pas terminé; il est même itératif. Ainsi, nombreux sont ceux qui pensent que certaines espèces CITES, telles que l'esturgeon et le cerf porte-musc, devraient être incluses dans le

processus d'étude du commerce important et que des espèces actuellement non inscrites aux annexes CITES – comme les requins – devraient être exploitées de façon plus rationnelle.

Puisque nous parlons des espèces menacées d'extinction, permettez-moi une petite digression sur un nouvel ouvrage merveilleux que je recommande à tous et qui a été l'une des sources d'inspiration de ce discours. Il s'appelle "Biodiversité mondiale – Les ressources vivantes de la Terre au 21^e siècle". Il a été publié il y a quelques semaines par le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (WCMC) – qui sera bientôt un centre d'excellence totalement intégré, capable de fournir des informations sur les espèces sauvages et de rendre des services dans le domaine du renforcement des capacités à l'intention du PNUE et des conventions mondiales sur la faune et la flore sauvages. Cette nouvelle publication du WCMC est une mine d'informations. On reproche parfois à la CITES de trop s'occuper des grands mammifères – éléphants, rhinocéros, tigres, baleines. L'une des raisons en est, bien sûr, l'intérêt et la fascination que suscitent ces animaux. Cependant, une autre raison, plus rationnelle, de l'intérêt que leur porte la CITES est que, selon l'UICN, un quart des mammifères sont menacés d'extinction. La CITES passe aussi une bonne partie de son temps à s'occuper du deuxième groupe parmi les plus menacés – les oiseaux, dont 10% des espèces figurent dans la catégorie "menacée" du Livre rouge de l'UICN.

Pour moi, ce nouveau livre m'a aussi rappelé que mon propre pays (le Royaume-Uni) offre une biodiversité très modeste – 50 mammifères, 230 oiseaux et 1623 végétaux, soit moins de 2000 espèces au total. Le WCMC a dressé un indice de biodiversité, qui confère au R.-U. un score de 1,003. Par contraste, je suis venu ici via l'Ouganda, qui, lui, possède plus de 6500 espèces avec un indice de biodiversité de 0,624. Si j'étais passé par l'Afrique du Sud, j'aurais été dans un pays ayant l'un des plus riches patrimoines en matière de biodiversité, avec le chiffre renversant de 24.000 espèces et un indice de 0,915. Ces chiffres illustrent, la raison pour laquelle la CITES et les autres conventions sur les espèces sauvages avec lesquelles nous coopérons de plus en plus par le biais du PNUE – et surtout la Convention sur la diversité biologique et celle sur la conservation des espèces migratrices – doivent concentrer leurs efforts sur le renforcement des capacités dans les pays en développement et s'attaquer à des questions communes telles que l'utilisation durable de la viande de brousse et la conservation des tortues marines – ce qui, à mon sens, ne peut se faire que par une action combinée de la CITES et d'autres tribunes internationales.

Revenons à mon thème principal et à la troisième raison du succès de la CITES. Cette raison, c'est vous tous et vos prédécesseurs de ces 30 dernières années. C'est le travail long et fastidieux sur les permis effectué par les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES à travers le monde. Ce sont tous les tests et le travail souvent dangereux que vous et vos collègues effectuez dans vos pays pour faire appliquer la Convention dans les ports, les aéroports, les réserves naturelles et les magasins. Le PNUE et d'autres agences internationales mettent de plus en plus l'accent sur la criminalité en matière d'environnement: un des moyens les plus sophistiqués de lutter contre ce type d'infractions – la criminalité en matière d'espèces sauvages – a été mis en place grâce à la CITES. C'est un domaine où les AME les plus récents peuvent tirer parti de notre expérience, bien qu'il semblerait que la CITES renforce ses mesures de façon qu'il soit de moins en moins intéressant pour les criminels de pratiquer le commerce ou le trafic des espèces menacées d'extinction.

J'ai donc été très honoré de pouvoir présider le Comité permanent de la Convention pendant ces trois dernières années. Je vous ferai demain le rapport d'activité du Comité, aussi n'en parlerai-je pas maintenant. Je profite toutefois de l'occasion qui m'est offerte ici pour remercier celles et ceux qui m'ont inspiré ou aidé au cours des trois dernières années, voire au cours de mes 17 années de travail avec la Convention. Au niveau de l'inspiration, j'aimerais remercier le professeur Nicholas Mrosovsky, de l'Université de Toronto, Holly Dublin, qui préside le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN, et Tom Milliken, de TRAFFIC, pour leurs principes et leur engagement vis-à-vis de la science, de la conservation et du développement durable. J'aimerais aussi remercier Mme Barbara Maas de m'avoir rappelé que déontologie et science peuvent aller de pair. J'exprime ma gratitude au professeur Reuben Olembo, du Kenya, ancien Directeur exécutif adjoint du PNUE, pour avoir contribué à sortir la CITES de ses jours les plus sombres, il y a deux ans. Je remercie Jim Armstrong pour son humour australien, qui nous a aidé, la CITES et moi-même, à traverser cette période difficile. Je remercie le nouveau Secrétaire général, Willem Wijnstekers, et John Sellar, le Chargé de la lutte contre la fraude, pour leur présence et leurs conseils lors de la récente mission tigre que nous avons effectuée en Chine, en Inde et au Japon. Enfin, je voudrais vous remercier, Monsieur le Directeur exécutif, pour votre assistance – pour avoir

proposé d'accueillir cette session à Gigiri lorsque notre premier lieu de réunion a été annulé, et nous avoir offert ce cadre merveilleux pour notre session. J'ai bien l'intention d'en profiter – et espère que nous allons tous nous souvenir de cette session comme un moment d'harmonie parfaite entre le travail et le plaisir.

Discours prononcé par le Directeur exécutif du PNUE

Monsieur le Président, Excellences, distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette session de la Conférence des Parties à la CITES. Bienvenue à Nairobi, où j'espère que vous ferez un agréable séjour dans ce très beau pays, parmi les charmants et généreux Kényens. Je vous remercie aussi d'être venus partager avec nous un "moment de réflexion" au parc du souvenir – endroit qui témoigne de notre dévouement à la paix et à la coopération. Ce parc symbolise notre vision d'une nouvelle culture de solidarité entre les hommes du monde entier et avec les générations futures, ainsi que la solidarité entre l'homme et la nature.

Pour commencer, j'aimerais, en notre nom à tous, exprimer ma gratitude au Gouvernement kényen qui a aidé à organiser cette Conférence. Depuis plus de 25 ans, ce beau pays est l'hôte du Programme des Nations Unies pour l'environnement (le PNUE), protecteur mondial de l'environnement, et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, agence des Nations Unies chargée des milieux urbains.

L'Afrique est extrêmement importante pour le PNUE. Nous sommes persuadés que notre implantation à Nairobi, au Kenya, est un atout majeur et non un obstacle à nos travaux. Il y a partout en Afrique de nouveaux foyers d'espoir et de dynamisme que nous devons mettre à profit. Les dirigeants, les entrepreneurs et la société civile africaine partagent aujourd'hui une nouvelle vision et un engagement. Nous devons formuler des plans cohérents permettant de rétablir en Afrique un développement dynamique, caractérisé par la paix, le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

Excellences,

Au début de cette 11^e session de la Conférence des Parties à la CITES, il convient de mentionner qu'en près de 25 ans d'existence, la CITES est devenue une force significative pour la préservation de la faune et de la flore sauvages. Au cours de ce quart de siècle, 150 Parties y ont adhéré. Dans le même temps, elle a beaucoup mûri, de sorte qu'elle est considérée dans le monde comme le traité international destiné à préserver la faune et la flore sauvages qui réussit le mieux.

Permettez-moi de vous présenter le nouveau Secrétaire général de la CITES, M. Willem Wijnstekers, qui a pris ses fonctions en avril de l'an dernier. C'est aussi un plaisir de pouvoir vous informer que le Secrétariat de la CITES a maintenant surmonté les difficultés des années 97/98 et que productivité et harmonie caractérisent aujourd'hui son travail.

J'espère que vous apporterez tous votre soutien au Secrétaire général dans son désir d'assurer aux Parties les services d'un Secrétariat professionnel et dynamique auxquels la Convention et les Parties ont droit. J'ai appris avec plaisir que les Parties ont accepté la proposition du Secrétaire général de consolider le Secrétariat dans les domaines prioritaires que sont la lutte contre la fraude et le renforcement des capacités.

L'an dernier, le Secrétariat CITES a apporté une importante contribution à l'action visant à renforcer les synergies entre les divers accords multilatéraux portant sur l'environnement. Je suis également heureux de l'action menée par le Secrétariat pour renforcer l'engagement des pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest à mettre en œuvre la CITES, ainsi que des résultats extrêmement positifs des réunions des régions Amérique centrale et du Sud et Caraïbes et Asie.

Excellences,

La présente session de la Conférence des Parties à la CITES est importante pour plusieurs raisons, la première étant la gamme d'animaux et de plantes faisant l'objet de propositions d'amendements aux Annexes I et II. Il y a 62 propositions portant sur une cinquantaine d'espèces, dont certaines ont attiré l'attention du public et des médias – éléphants, tortues, baleines et requins. D'autres aspects essentiels en matière de préservation doivent être examinés, notamment ceux concernant le léopard, le markhor (*Capra falconeri*), les ours et beaucoup d'autres.

Par ailleurs, une des plus importantes réalisations de la présente session sera l'adoption du document "Vision d'une stratégie jusqu'en 2005". Ce sera la première fois dans l'histoire de la Convention que les Parties établissent la marche à suivre. Il importe que la Convention mette l'accent sur quelques priorités, notamment:

- Améliorer ses capacités de mettre en œuvre et de respecter les dispositions de la Convention;
- Consolider la base scientifique de ses décisions;
- Réduire, voire éliminer, le commerce illicite;
- Favoriser le soutien et la participation du public;
- Améliorer la participation des parties internationales intéressées;
- Doter la Convention d'une base administrative et financière meilleure et plus sûre.

La CITES doit avant tout mettre l'accent sur la conservation des ressources biologiques par une utilisation rationnelle, sur la préservation des services offerts gratuitement par les espèces et les écosystèmes – ces services écologiques fournis "à titre gracieux" pouvant déclencher tout le processus futur de développement.

La gestion intégrée des écosystèmes, pour en assurer une exploitation durable et la répartition équitable des bénéfices provenant des ressources biologiques, est à présent à la base d'économies nationales vibrantes et riches de possibilités de croissance à long terme.

Cette session ne doit pas oublier que les principales causes de perte de la biodiversité sont bien connues:

- La surexploitation des ressources naturelles;
- Les pressions démographiques et migratoires;
- Le service de la dette;
- L'exploitation commerciale des terres;
- La fragmentation des habitats qui aboutit à la dispersion des populations de certaines espèces;
- Le caractère "public" de la biodiversité, qui empêche d'en exclure des usagers;
- La sous-estimation de la véritable valeur de la conservation des ressources biologiques, par opposition aux bénéfices monétaires quantifiables attendus des projets de développement;
- L'absence de marchés reflétant la valeur directe ou indirecte de la biodiversité; etc.

Tous ces facteurs se combinent pour imposer d'énormes pressions sur les écosystèmes et la durabilité de la croissance agricole.

Le défi qu'il nous faut relever est de déceler les véritables causes socio-économiques des changements dans la biodiversité et leur impact et de s'y attaquer, tout en mettant au point une stratégie effective et viable qui permette de tirer parti des éléments de la diversité biologique, sans en risquer le déclin à long terme, tout en contribuant à l'augmentation des fonctions de production qui sont à la base des progrès de l'humanité.

J'aimerais me saisir de cette occasion pour inviter tous les pays à signer le Protocole de Cartagena relatif à la biosécurité. J'aimerais aussi les exhorter à prendre toutes les mesures requises pour en assurer rapidement la ratification et par conséquent la mise en œuvre.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les programmes du PNUE ont pour politique générale de faire en sorte que la gestion environnementale de la biodiversité devienne une partie importante et pleinement intégrée des activités socio-économiques,

afin que les activités relatives à l'environnement et les objectifs en matière de développement se soutiennent réciproquement. Notre principal but est d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable en les transformant en programmes, politiques et protocoles.

La CITES est l'un des 10 accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement analysés dans le deuxième rapport du PNUE sur l'Avenir de l'environnement mondial, GEO-2000, lequel examinait ces accords en termes de mise en œuvre et de respect de leurs dispositions, d'efficacité et de compte-rendu, aux niveaux régional et mondial. Un autre rapport technique sur l'avenir de l'environnement mondial, portant sur les mécanismes d'évaluation de la mise en application, de l'impact et de l'efficacité des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, dont la CITES, est maintenant en préparation.

Le PNUE a organisé à Genève, du 12 au 14 juillet 1999, un atelier sur l'application et le respect des dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement. Cet atelier a mis l'accent sur le commerce illicite, les crimes contre l'environnement et les violations des dispositions de la CITES et des autres accords. Y ont participé des experts venus de pays développés, en développement et à économie de transition, représentant la police, les douanes et les services judiciaires.

Dans le cadre du groupe de travail sur la CITES, les experts ont examiné l'évolution, les causes et l'ampleur du commerce illicite et les mesures prises pour tenter de lutter contre ces activités criminelles. Ils ont aussi évalué l'efficacité de la coopération entre les agences, aux plans national et international. Ils ont formulé plusieurs recommandations pour améliorer l'application et le respect des dispositions aux niveaux national et international, notamment la nécessité de mettre au point des directives pour assurer la coopération dans tous ces domaines. Ils ont aussi recommandé d'encourager la formulation et l'application d'accords régionaux tels que l'Accord de Lusaka sur la coopération pour les mesures de lutte contre le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages. Le PNUE est à la pointe des activités en matière de criminalité contre l'environnement, notamment pour l'amélioration d'une coordination et coopération plus efficaces entre les autorités nationales chargées de la mise en œuvre des accords.

L'un des principaux résultats de cet atelier a été la mise en place au PNUE d'un service chargé de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

Le Groupe de travail des experts sur la mise en œuvre et le respect des dispositions a tenu à Genève, du 13 au 15 décembre 1999, sa première réunion préparatoire pour mettre au point des directives sur la mise en œuvre et le respect des dispositions des accords multilatéraux. Le Secrétariat CITES participe aux travaux de ce Groupe de travail, dont les résultats ont été communiqués à de nombreux experts et représentants des pouvoirs publics pour leur demander leurs observations et commentaires. Le PNUE en fera la compilation et la synthèse pour publier un document révisé qui devrait faire l'objet d'un nouvel examen à la prochaine réunion qui doit avoir lieu en mai de l'an 2000.

A sa 20^e session, le Conseil d'administration du PNUE a adopté une décision visant à promouvoir les liens entre les questions relatives à l'environnement mondial et les besoins humains. En application de cette décision, le PNUE a déjà organisé trois réunions sur ce thème.

Le PNUE et la CITES collaborent aussi à la préparation du Rapport du millénaire sur l'évaluation des écosystèmes.

Distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Malgré la lourde charge de travail qui l'attend, la Conférence des Parties devra accorder à toutes les propositions présentées au sujet des espèces, petites ou grandes, connues ou non, toute l'attention qu'elles méritent.

Permettez-moi de conclure sur une citation d'une Prophétie de la tribu amérindienne des Crees:

Quand le dernier arbre aura été abattu, quand le dernier poisson aura été pêché, alors seulement vous verrez que l'argent ne se mange pas.

Je vous souhaite des délibérations fructueuses et productives.

Discours de Willem Wijnstekers, Secrétaire général de la CITES

Monsieur Toepfer, Directeur exécutif du PNUE, Monsieur Hepworth, Président du Comité permanent, vos excellences, membres du corps diplomatique, distingués délégués, Mesdames, Messieurs.

Permettez-moi de commencer ma déclaration par un mot de remerciement à notre hôte, M. Toepfer, et aux nombreux membres de son personnel qui, des mois durant, se sont dévoués nuit et jour et ont investi une énergie considérable dans la préparation de cette session et l'ont rendue possible. Ceux d'entre vous qui connaissent Gigiri se rendent compte de l'ampleur du travail accompli et des solutions innovantes mises en œuvre pour que ce complexe soit en mesure d'accueillir une session de cette taille.

Monsieur Toepfer, au nom du Secrétariat CITES – et je suis sûr que je peux m'exprimer au nom de tous les participants à notre session – je tiens à dire que vous et votre personnel avez fait des miracles. Nos sincères remerciements et nos félicitations vont à vous-même et à votre personnel. L'appui logistique que vous nous fournissez et la chaleureuse hospitalité des occupants habituels de ce complexe créent un climat idéal pour les nombreux participants à notre session.

Je prie instamment les participants d'avoir la même attitude vis-à-vis de nos hôtes – de toutes ces personnes qui seront à notre disposition de longues heures durant pour nous assister. A l'évidence, nous sommes les bienvenus et c'est une raison de plus pour traiter nos hôtes avec le respect qui leur est dû.

Je tiens également à remercier sincèrement le Gouvernement kenyan, les autorités de l'aéroport et la ville de Nairobi pour les nombreuses mesures prises pour faciliter la tenue de la session et garantir la sécurité des délégués durant leur séjour à Nairobi.

Mesdames et Messieurs. En juillet de cette année, la Convention aura été en vigueur depuis 25 ans, ce qui fait de la CITES l'un des plus anciens accords multilatéraux sur l'environnement. Forte de ses 151 Parties et du fait de son domaine d'activité, c'est aussi l'une des conventions qui touchent le plus directement à la conservation des espèces. C'est en partie ce qui explique l'intérêt considérable des Parties, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des médias pour les discussions qui auront lieu à partir de demain jusqu'au 20 avril. Bien sûr, cet intérêt considérable est également dû à ce que les Parties ont à nouveau soumis des propositions qui font l'objet d'opinions et de certitudes très diverses, et qui touchent à des principes profondément enracinés qui tiennent à cœur à un grand nombre de pays et de groupes différents. Les premières escarmouches ont eu lieu dans les médias et lors d'une série de réunions préparatoires qui ont précédé la session. Je suis quant à moi parfaitement conscient que pour bon nombre d'entre vous, les enjeux sont importants.

Vous n'y avez peut-être pas encore pensé, mais cette 11^e session de la Conférence des Parties à la CITES est la première des 40 qui auront lieu au 20^e siècle et la première des 400 se tiendront au cours du millénaire. Cela replace les choses en perspective mais n'enlève rien à l'importance de la session qui commence aujourd'hui. Cette session est en fait cruciale car elle déterminera la direction dans laquelle s'engagera – ou ne s'engagera pas – la Convention dans les années à venir.

Les nombreuses décisions que nous devons prendre ensemble ces deux prochaines semaines auront, en vérité, des effets durables sur le fonctionnement futur de la Convention. Bien sûr, la proposition de la "Vision d'une stratégie jusqu'en 2005", dont l'objet est de "Garantir qu'aucune espèce de la flore ou de la faune sauvage ne fait ni ne fera l'objet d'une exploitation non durable du fait du commerce international", concerne directement l'avenir. Ce plan a pour but de veiller à ce qu'aucun animal ni aucune plante ne continue de faire l'objet d'une exploitation non durable due au commerce international et qu'aucun ne fasse l'objet d'une telle exploitation à l'avenir. Nous savons tous que c'est plus facile à dire qu'à faire. C'est pourquoi le plan est axé sur un petit nombre de priorités absolues. Lorsqu'il sera appliqué avec un engagement suffisant, sous forme d'actions concrètes, par toutes les Parties, le Secrétariat et nos nombreux partenaires des milieux de la conservation, le plan aboutira à ce que les Parties aient une meilleure capacité de mettre en œuvre la Convention. Il renforcera la base scientifique de la prise de

décisions aux niveaux national et international et permettra une meilleure compréhension de la Convention. Il nous rapprochera également d'une participation mondiale à la Convention et entraînera une coopération accrue et des alliances stratégiques au niveau international avec toutes les parties prenantes. La réduction du commerce illicite pour aboutir à son élimination ultime est l'un des buts évidents du plan. Je suis heureux que la nécessité d'assurer à la Convention une base administrative et financière meilleure et sûre y soit abordée.

Le plan stratégique proposé est assorti d'un plan d'action détaillé qui servira de liste de contrôle qui vous permettra de garder un œil sur le suivi assuré par tous ceux qui sont impliqués. Ce plan d'action est donc un outil essentiel qui permettra de vérifier au cours des années à venir dans quelle mesure le plan est appliqué.

Je vous demande instamment d'adopter ce plan et de participer activement à sa réalisation.

Mesdames, Messieurs. Durant les 21 ans de mon implication dans la CITES, j'ai toujours été frappé par l'incroyable engagement personnel que tant de personnes parmi vous manifestent au quotidien dans l'application de la Convention et la lutte contre la fraude. En fait, il m'a souvent été difficile de le comprendre en entendant les nombreux récits illustrant le peu d'engagement politique – et donc financier – vis-à-vis de la conservation de la nature. J'ai bien peur que la conservation de la nature ne soit que trop rarement une priorité politique.

Je suis fier de ce qu'avec l'aide d'un petit nombre de donateurs importants, nous avons été en mesure de parrainer pleinement la participation à la présente session de pas moins de 215 participants venant de 108 Parties. Mais quand je vous aurai dit que j'ai vu des délégations de 20 personnes et plus de ces mêmes pays l'an dernier à la session de l'OMC à Seattle, vous comprendrez ce que je veux dire en parlant de priorités politiques.

C'est pourquoi je tiens à rendre un hommage particulier à tous ceux d'entre vous, et à leurs collègues, qui, dans des circonstances difficiles – et parfois même dangereuses – consacrent non seulement leur vie professionnelle mais parfois même une bonne partie de leur vie privée à la CITES et à la conservation des espèces sur le terrain. Votre lutte est la nôtre et sans vous, la Convention n'aurait aucun sens.

Quoi qu'il en soit, aborder la question de l'engagement politique n'est pas la tâche des pays à titre individuel. C'est une tâche que la CITES doit accomplir collectivement. La CITES est une convention très difficile à comprendre, à mettre en œuvre et à faire appliquer, aussi devons-nous accorder davantage d'attention à sa simplification. Par une longue série de résolutions et de décisions, nous l'avons dans bien des cas compliquée plutôt que simplifiée et ce faisant, au lieu de stimuler les Parties, nous les avons souvent aliénées.

Ce dont la CITES a besoin, à mon avis, c'est de mieux démontrer à ses Parties, aux milieux du commerce et au grand public, qu'elle n'est pas un fardeau administratif superflu dépourvu d'avantages concrets pour la conservation des espèces ou le développement durable. Nous devons montrer que la CITES est un instrument puissant capable, d'une part, de mettre en œuvre un nombre relativement limité d'interdictions commerciales nécessaires, adoptées démocratiquement au plan international, et formant d'autre part, un outil multilatéral souple, garantissant la durabilité du commerce international d'un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux sauvages.

Il n'est pas difficile d'imaginer que sans la CITES et le cadre multilatéral qu'elle fournit pour les mesures internationales sur le commerce, il y aurait un nombre incontrôlable de mesures unilatérales et que le nombre de cas impliquant la conservation d'espèces soumis à l'OMC serait infiniment plus grand que ce que nous avons pu constater jusqu'à présent.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, la coordination scientifique, la formation, le développement de législations, la lutte contre la fraude et de nombreuses autres activités importantes de la CITES, je suis convaincu qu'il y a encore de grandes possibilités d'améliorer ce que j'aime à appeler la "synergie appliquée" avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement – en particulier avec ceux portant sur la diversité biologique. J'ai fait une série de propositions concrètes à cet effet, qui seront discutées durant la session et qui, j'en suis sûr, pourrons compter sur une réaction positive de la part de mes collègues de ces autres conventions.

Au cours de ma première année en tant que secrétaire général de votre Convention, j'ai donné la priorité au renforcement du Secrétariat, pour le rendre plus professionnel et beaucoup plus interactif. Durant l'année passée, le Secrétariat a beaucoup fait pour produire plus rapidement et rendre ses produits plus accessibles et son travail plus transparent. Voici quelques exemples: nous avons recouru aux services de courriers pour que toutes les Parties reçoivent longtemps à l'avance les propositions soumises à cette session, et nous avons intensifié l'utilisation d'Internet. J'espère que l'accès à Internet sera de plus en plus largement disponible pour les pays en développement; en effet, c'est malheureusement encore un outil dont seuls les pays développés peuvent tirer pleinement parti.

Pour mes collègues du Secrétariat et moi-même, c'est un plaisir et un privilège que d'être en mesure de servir autant de Parties dans la poursuite d'une aussi grande cause. Nous souhaitons apporter l'assistance et les orientations que vous-mêmes et cette cause méritent. Je suis donc heureux que la vision stratégique qui vous est proposée aborde le renforcement de la base administrative et financière de la Convention.

Mesdames, Messieurs. Je sais que beaucoup d'entre vous ont travaillé très dur et pendant longtemps aux propositions d'inscription d'espèces aux annexes de la Convention, ou de transfert d'une annexe à une autre, ou de suppression des annexes. D'autres, en particulier les ONG, ont beaucoup travaillé pour susciter un appui ou une opposition à ces propositions. Selon vos prises de positions sur les nombreuses questions que nous avons à traiter et les décisions que vous prendrez sur elles ces deux prochaines semaines, on dira que la session a été un immense succès, un désastre total, ou quelque chose entre ces deux extrêmes.

Quels que soient les résultats pour chacun d'entre nous, j'espère sincèrement que cette session sera une confirmation du principe fondamental de la Convention, de la nécessité de la coopération internationale. Vous savez que cette session est une occasion unique de dialogue entre des milliers de personnes impliquées dans la conservation de la nature, et que cette occasion ne se présente que tous les deux ans et demi. J'espère que vous exploiterez pleinement cette rare opportunité, tant durant les séances que lors des nombreuses activités sociales qui les suivront.

Comme vous, j'attends avec intérêt les nombreux et intéressants débats et confrontations d'opinions.

Lors des discussions, nous devrions constamment avoir à l'esprit que tout dialogue correct et positif est fondé sur le respect mutuel – quelle que soit l'ampleur de la divergence d'opinion et des convictions et les différences de culture. Confronter différents points de vue puis accepter une décision démocratique en faveur de l'un ou de l'autre est parfois difficile et frustrant, mais c'est essentiel dans tout processus de prise de décisions collective et la CITES ne fait pas exception.

Pour cette session plus encore que pour les précédentes, le Secrétariat a cherché à favoriser la discussion sur les propositions relatives aux espèces bien avant la session elle-même. Dans une première évaluation envoyée rapidement, nous avons souligné ce que nous considérons comme les points forts et les faiblesses des propositions. Je crois qu'ainsi, nous avons aidé les auteurs des propositions à réexaminer ce que nous avions vu comme des failles possibles, ce qui les a conduits à fournir des informations supplémentaires.

Je rappellerais que fournir ces évaluations et ces recommandations n'est pas dans notre mandat – c'est une tâche importante du Secrétariat énoncée dans le texte même de la Convention. En l'accomplissant, le Secrétariat s'est appuyé sur les critères établis par les Parties et les ont rigoureusement appliqués.

Je dois préciser ce point pour plusieurs raisons. D'abord, parce que le Secrétariat a été critiqué – heureusement pas un petit nombre seulement de Parties et d'ONG – pour ce rôle plus actif, et ensuite, parce que plusieurs membres du Secrétariat ont fait indûment l'objet de critiques et de pressions à titre individuel au cours du processus. Je sais, bien sûr, que cela fait partie du jeu et, là encore, je sais que les enjeux sont importants. Toute le monde sait pourtant depuis longtemps qu'il ne sert à rien de tirer sur le messenger.

La teneur des quelque 60 propositions, les commentaires des Parties et ceux, entre autres, de l'UICN et de TRAFFIC, ainsi que les commentaires et les recommandations du Secrétariat, devraient avoir fourni à tous les participants les informations et le contexte nécessaires pour leur permettre d'avoir des discussions fructueuses et de prendre les meilleures décisions. Il est très improbable que les recommandations du Secrétariat, de l'UICN et de TRAFFIC soient correctes dans tous les cas ou que, si elles le sont, elles soient toujours suivies. Mais cela, bien sûr, n'est pas réellement possible ni même nécessaire. La question n'est pas là car en définitive, ce sont les Parties qui prennent les décisions.

Ces deux derniers mois, j'ai dû rejeter énergiquement des allégations selon lesquelles de nombreuses Parties ne fondent leurs opinions que sur le "oui" ou le "non" du Secrétariat. J'estime que ces allégations sont injustifiées et méprisantes. Certes, la Conférence des Parties traite de nombreuses questions touchant plus particulièrement certains pays ou continents mais je sais que toutes les délégations présentes dans cette salle se rendent parfaitement compte que toutes les questions abordées sont interconnectées et reposent sur les mêmes principes. Une décision prise aujourd'hui sur une espèce africaine peut avoir une certaine pertinence demain dans la discussion d'une espèce sud-américaine. L'un des développements les plus positifs des sessions de la Conférence des Parties qu'il m'ait été donné de constater au fil des ans est que la participation de tous à tout fait que les décisions sont appliquées par un bien plus grand nombre de Parties que par le passé. J'espère que ce processus prévaudra encore durant cette session.

Mesdames, Messieurs. Je suis sûr que nos débats sur les éléphants, les baleines, les requins et les tortues marines seront par moments difficiles et houleux – parfois même émotionnels. La communauté des ONG concentrera sans aucun doute ses efforts sur ces propositions et c'est à elles que les médias leur accorderont le plus d'attention. Cela ne rend pas justice à toutes les autres propositions importantes sur lesquelles nous devons prendre une décision au cours de ces deux semaines. La session ne porte pas sur les éléphants. Elle porte *aussi* sur les éléphants. Elle ne porte pas sur les baleines. Elle porte *aussi* sur les baleines.

Je vous demande donc instamment de consacrer également à ces autres propositions toute l'attention qu'elles méritent.

Certes, les discussions seront parfois difficiles. Cependant, je suis convaincu que comme lors des sessions précédentes de la Conférence des Parties, elles se dérouleront dans le respect mutuel et dans un climat d'amitié. Vous pouvez avoir des opinions différentes, ou même rejeter totalement les opinions des autres, mais aucune divergence d'opinion ne se justifie si elle n'est pas précédée par un échange de vues franc entre des personnes qui écoutent attentivement et examinent les arguments les unes des autres. C'est, Mesdames et Messieurs, exactement ce qu'est cette session – la plate-forme d'un dialogue qui entraînera les meilleures décisions pour la conservation des espèces.

Permettez-moi de vous assurer que moi-même et tous mes collègues du Secrétariat CITES – auxquels je de vifs remerciements pour l'activité considérable qu'ils ont déployée dans la préparation de cette session – nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour donner une conclusion heureuse à cette session.

Je vous remercie pour votre attention.